

Conseil municipal du 14 décembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, VINCENT Pauline, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry
- **Etait absent excusé :** Monsieur Cédric MICHAUD
- Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Il est coordonnateur communal avec Dominique BOUILLER.

Un agent recenseur vacataire doit être recruté pendant cette période et sa rémunération doit être fixée.

Monsieur Yoann BOUILLER ayant fait part de sa candidature, les membres du Conseil Municipal décident de le recruter pour effectuer le recensement de la population de notre commune. Ils décident de fixer sa rémunération à 588 € net correspondant à la dotation attribuée à la commune par l'Etat.

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par lequel Monsieur Baptiste CHAFFANGEON et Madame Maryline LASSAIGNE émettent le souhait d'acquérir la parcelle communale située à La Chaux, cadastré B 453, d'une superficie de 1 are 88 centiares, contigüe à leur propriété.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la vente de cette parcelle communale d'une superficie de 1 a 88 ca (188 m²) à Monsieur Baptiste CHAFFANGEON et Madame Maryline LASSAIGNE. Ils fixent le prix de vente à 1,50 €/m², soit 282 €. Les frais de notaires seront à la charge des acquéreurs.

GESTION DES POTEaux INCENDIE : REMOcRA, GESTION DE CRISE

REMOcRA

REMOcRA est un logiciel de gestion collaboratif, dont la commune gère les poteaux incendie (nettoyage, état de marche, disponibilité, mise à l'arrêt...)

Une réunion de formation a eu lieu le 29 novembre dernier au centre de commandement de BALBIGNY afin de se former à l'utilisation de cet outil.

En 2024, la commune devra procéder au nettoyage des bornes à incendie ; Un devis a été demandé à la SAUR



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Gestion de crise

Les phénomènes climatiques s'accroissent d'année en année. Ces dérèglements conduisent à des situations de catastrophes : incendie, inondations...

La commune, par l'intermédiaire de ses élus doit être capable de mettre en place un plan de crise, afin de protéger sa population

une réunion d'information sera organisée jeudi 11 janvier 2024 à la C.C.V.A.I de 9 h à 12 h en présence d'autres communes.

Paul PETITBOUT et Dominique BOUILLER seront présents.

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Redevance d'assainissement.

Monsieur le Maire donne connaissance du montant et des calculs de la redevance d'assainissement des communes de la CCVAI.

Il rappelle le tarif appliqué dans notre commune, fixé lors du conseil municipal du 07 décembre 2020 :
Part fixe : 50 € ; part variable : 0,77 €/m³ jusqu'à 200 m³ d'eau consommée, 0,18 €/m³ au-delà, soit 1,27 €/m³.

Il expose que les subventions versées par l'Agence de l'Eau pour les travaux sur l'assainissement collectif tiennent compte de ce tarif qui ne doit pas être inférieur à 1,30 €/m³.

Les membres du Conseil Municipal décident la révision de ce tarif et le fixe comme suit :

Part fixe : 55 € ; part variable : 0,82 €/m³ d'eau consommée, soit 1,37 €/m³.

Projet de travaux sur le réseau et de construction d'une STEP :

Le technicien du Bureau d'Etudes a changé : c'est maintenant Mr CHIRON qui suit notre dossier.

Des réunions ont eu lieu avec les représentants du département : Mme MONTET et Mr FOUGERE, le représentant de la D.D.T : Mr LEGER. Mr CHIRON finalise l'étude.

Le réseau actuel est unitaire (les eaux usées et les eaux de pluie vont dans le réseau) et restera unitaire. La déconnexion des fossés à l'entrée du lotissement devra être réalisée en raison d'une quantité importante d'eau qui arrive de la RD et rejoint le réseau. Des solutions sont étudiées.

QUESTIONS DIVERSES

- L'entreprise SAUVEUR a réalisé la toiture des toilettes publiques.
- Le colis de Noël des Aînés sera porté le samedi matin 16 décembre 2023
- Le repas de Noël du conseil municipal et des agents communaux aura lieu le vendredi 22 décembre 2023 à la salle des fêtes.
- Les vœux du conseil municipal auront lieu le dimanche 07 janvier 2024 à 11 heures à la salle des fêtes. Madame Chantal BROSSE, conseillère départementale sera présente. Les nouveaux habitants recevront une invitation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 heures.

